

FORMULAIRE D'ORGANISATION DE MANIFESTATION *

Ce formulaire est à compléter et à retourner par mail à mairie@stpalaissurmer.fr

* réservé aux associations saint-palaisiennes

Votre demande sera traitée par le service vie locale-événementiel. Votre contact est Douglas Duhazé T 05 46 23 56 85.

NOM de la manifestation:

- Date :
- Lieu :
- Heure :
- Nom de l'association :
- Nom du demandeur :
- Tel :
- Mail :

Moyens logistiques : indiquez le nombre et les dates souhaitées

MOBILIER ET MATERIEL, *quantité **maximum** fournie par la ville :

1 – VL - ST

	QUANTITE	LIEU DE LIVRAISON	DATE	ENLEVEMENT	DATE	REMARQUES
TABLES * 25	<input type="text"/>					
CHAISES *150	<input type="text"/>					
SONO	<input type="text"/>					
TENTE 3X3 *3	<input type="text"/>					
CAMION	<input type="text"/>					
AUTRES	<input type="text"/>					
BENNES A DECHETS 660 LITRES	<input type="text"/>					
VERTS	<input type="text"/>					
JAUNES	<input type="text"/>					

Les bennes sont à livrer par les services techniques sur les lieux de la manifestation. Il reste à charge de l'association de les positionner jusqu'à l'emplacement de l'évacuation défini par la ville. Aucun sac ne devra être laissé à côté des bennes. Pour indication : 1 benne est nécessaire pour 170 personnes si l'organisateur propose la restauration et la buvette. Un chèque libellé à l'ordre du Trésor Public est à joindre à votre demande.

Tarif = 20 € TTC par benne de 660 litres à la charge de l'organisateur. cf décision du maire N° EV2019-085

SALLES : Préciser les horaires souhaités pour la salle

2 EV – ACC clé

- Salle des fêtes : grande petite cuisine horaires
- Salle Dumont d'Urville : équipée télé +HDMI / réunion - 50 personnes horaires
- Salle Alain Colas : horaires
- Salle Vasco de Gama : équipée télé géante+raccord VGA+HDMI/ réunion jusqu'à 100 pers. horaires

AUTRES DEMANDES :

3 – SG/ EV

- Dojo : Gymnase : horaires
- Débit de boissons : (demande à faire 15 jours avant) horaires
- Brocante : (demande à faire 1 mois avant) joignez le CERFA complété, une copie de votre pièce d'identité, le formulaire de sécurité (2 mois avant) horaires

4 - NTIC

- Matériel informatique : (demande à faire 15 jours avant)

Autres demandes :

SECURITE : Toute manifestation rassemblant – de 5000 personnes en simultané doit faire l'objet d'un formulaire de déclaration. Celui-ci doit être établi par l'organisateur et remis **2 MOIS avant** la manifestation pour approbation du maire et transmission aux services de l'Etat. Ce formulaire est téléchargeable sur le site de la ville. Il doit être rempli et joint à votre demande.

Toute demande faite **hors délai** concernant un débit de boisson, une brocante ou la sécurité ne pourra être garantie par les services de l'Etat.

COVID 19 : La manifestation devra respectée les conditions sanitaires en vigueur, et sera sous la responsabilité de l'organisateur.

FORMULAIRES : Tous les formulaires sont disponibles sur www.stpalaissurmer.fr

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.